

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

DATE DE CONVOCATION : 23 septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

En exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 15 - Pouvoirs : 2

PRESENTS: Yves ABIVEN, Pascale AUFFRET, Christophe BÈLE, Isabelle BOULIC, Tifenn COTTON, Anne GÉNARD, Pierre JESTIN, Claude LE BRETON, Christelle LE MENN, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Ronan TIGRÉAT, Didier PERROT.

ABSENTS EXCUSES: Sophie LE GUENN ayant donné pouvoir à ALAIN SIMON; Claudine ACQUITTER ayant donné pouvoir à Claude LE BRETON.

SECRETAIRE DE SEANCE: Pascale AUFFRET

Délibération D22_40 - Renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi Parcours Emploi Compétences : avenant au contrat

Le maire rappelle au Conseil Municipal :

Par délibération numérotée D22_32 du 30 juin 2022 N° 34/2021, le Conseil Municipal a validé à l'unanimité, le renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi Parcours Emploi Compétences (PEC) pour une durée de 11 mois à partir du 1^{er} septembre 2022, sur la même base d'aides de l'Etat à savoir 65 % du montant de rémunération (plafond à 30h/semaine), sur la base du SMIC horaire (environ 460 € d'aide /mois).

Les nouvelles modalités d'aides pour 2022 ont été statuées et communiquées par l'Etat à la mi-juillet.

Deux choix sont possibles :

-Le 1^{er} : prise en charge sur 30h à 65% sur 6 mois.

-Le 2^{ème} : prise en charge sur 30h à 50% sur 12 mois.

Afin de se conformer à ces nouvelles modalités d'aides, le Maire propose donc d'avenanter le contrat de travail en le prolongeant d'un mois et de signer les conventions en découlant avec l'Etat et St Frégant. L'aide mensuelle de l'Etat s'élève ainsi à environ 355 €/mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à signer l'avenant au contrat PEC en le prolongeant d'une année, s'exerçant ainsi du 1^{er} septembre 2022 au 31/08/2022.

-D'autoriser la signature de la convention tripartite et tout document relatif à cette convention et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

DATE DE CONVOCATION : 23 septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

En exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 15 - Pouvoirs : 2

PRESENTS: Yves ABIVEN, Pascale AUFFRET, Christophe BÈLE, Isabelle BOULIC, Tifenn COTTON, Anne GÉNARD, Pierre JESTIN, Claude LE BRETON, Christelle LE MENN, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Ronan TIGRÉAT, Didier PERROT.

ABSENTS EXCUSES: Sophie LE GUENN ayant donné pouvoir à ALAIN SIMON; Claudine ACQUITTER ayant donné pouvoir à Claude LE BRETON.

SECRETAIRE DE SEANCE: Pascale AUFFRET

Délibération D22_40 - Renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi Parcours Emploi Compétences : avenant au contrat

- D'autoriser la signature d'une convention avec la mairie de St Frégant fixant le reversement de l'aide de l'Etat par la mairie de Saint-Frégant à la mairie de Kernouës et tout document relatif à cette convention,
- De confirmer l'inscription des crédits correspondants au budget.